ARIANE FORMATION

6 route de Savanna 97460 Saint Paul

Email: contact@ariane-formation.re

Tel: 0262267008



www.ariane-formation.re

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi d'être acteur de la prévention des risques professionnels dans son entreprise. Pour cela, il doit être régulièrement formé. Quelques repères pour devenir sauveteur secouriste du travail et actualiser ses compétences.

Objectifs pédagogiques

- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection.
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur et pratiquer un massage cardiaque...)

Contenu de la formation

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - o Identifier le cadre juridique du rôle du SST
 - o Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

• Protéger de façon adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans Je processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui
 pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler Je danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

• Examiner la victime

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- o Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre



Durée :

14 heures

Tarif:

196 €

Profils des stagiaires:

 À tout salarié qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail

Prérequis :

• sans prérequis particulier

Validation:

SST

Lieu de la formation :

ARIANE FORMATION 6 route de Savanna 97460 Saint-Paul

Délai d'accès:

6 semaines

Accessibilité :

- Accessible aux personnes en situation d'handicap, merci de prendre contact notre référent handicap pour plus de précisions
- Accessible aux PMR

ARIANE FORMATION

6 route de Savanna 97460 Saint Paul

Email: contact@ariane-formation.re

Tel: 0262267008



www.ariane-formation.re

• Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- o Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- o Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

• Secourir la victime de manière appropriée

- o Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans Je guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Matériels spécifiques : Défibrillateur de formation avec accessoires, mannequins adultes, enfants et nourrissons pour la réalisation des simulations

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- ECF
- Feuilles de présence.
- Formulaires d'évaluation de la formation.

Modalités d'accès : Préinscription en ligne ; Démarrage après accord du financeur et signature de la convention

Qualité et indicateurs de résultats :

Version du : 27 juin 2023